
Ville de ROYAN

Réunion du 1er Mars 1960

OBJET :

Représentation de la
Municipalité

60.030

L'an mil neuf cent soixante, le premier mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 25 Février 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedoreux, Brenusseau, Lanoue, Biscaye, Mouchot, Lanussé, Guillaud, Lamouche, Etcheber, Massé, Fontanille, Mongrand, Reix, Berland, Flahaut, Narteau, Melle Fouché, MM. Guy Menant, Bouchet, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Gachet par M. Menant

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bétous ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La ville est appelée, dans les prochaines semaines, à être représentée à différentes manifestations qui se dérouleront à Cannes, à Montreux, à Aoste (Italie)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés par ses représentants.

Le Conseil Municipal

Considérant que la ville devra, dans les prochaines semaines, être présente aux manifestations suivantes :

- 1/ Etats Généraux des Communes d'Europe à Cannes (1 représentant)
- 2/ Assemblée des Palais des Congrès Internationaux à Montreux Suisse
(2 représentants)
- 3/ Congrès des villes jumelées à Aoste (Italie) éventuellement
1 représentant

décide

que les frais engagés par son, ou ses représentants, à l'occasion des manifestations ci-dessus seront mandatés ch XXX art. 2 " Remboursement de frais de missions "

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 10 Mars 1960
Le Sous Préfet : J. VOCHEL



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 12 Mars 1960
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

